

que femelles, nais a naistre en legitime mariage tout ainsy que s'il estoit issu de Noble et ancienne race, et que led. Sr. de Boislogé et sa postérité soient en tous lieux et endroits tant en jugement que dehors tenus censéz et reputéz nobles et Gentilhommes et comme tels qu'ils puissent prendre la qualité d'Escüyers et parvenir au degré de Chevalerie et a tous austres reservez a la Noblesse du Royaume. Le tout ainsy qu'il est plus amplement portez par lesd. lettres a nous adressantes, arrest d'enregistrement d'icelles Chambre des Comptes de Metz du treize du present mois, requestes par luy présentée a ce qu'il nous plut ordonner l'enregistrement desd. lettres et le faire jouir du Contenu en Jcelles selon leur forme et teneur. Conclusions du procureur du Roy tout considéré nous ordonnons que lesd. lettres de Noblesse seront registrées en registres de ce Bureau pour y avoir recours quand besoin sera pour jouir par led. Sr. de Boislogé et ses enfans nais et a naistre en legitime mariage de l'effet d'icelles suivant leur forme et teneur, fait au bureau des finances a Metz le quatorzième janvier mil sept cent dix. Signé Boullard, Lamy de Gustalle et par ordonnance du Bureau Tailleinin.

[Archives départementales de la Moselle. Extrait des registres du Bureau des Finances. C. 177].

## IV

**Complément de la lettre de Camus des Touches  
du 18 Mai 1720 (page 93)**

.....  
Mr *Tuffereau*, lieutenant d'artillerie doit commander l'Ecole de La Fère; il est très instruit dans son métier, capable d'un grand détail, et ancien officier — il est connu de vous, Monsieur. 1.000 l.

Mr *de Busagny*, Inspecteur de la Manufacture des armes à Charleville, est un officier de la première distinction; il est très scavant et homme de détail; il est destiné pour commander celle de Grenoble, et est aussi connu de vous 1.000 l.

Mr *de Rostaing*, qui a la même inspection à Maubeuge, s'est toujours appliqué et a réussy : il scait les mathematiques et le

dessin; il est très scavant dans tout ce qui regarde l'artillerie. Son père y a servi très longtemps et a été tué; son oncle est mort lieutenant de Roy à Besançon : c'est un homme de condition, et propre à devenir le premier sujet de l'artillerie 1.000 l.

Le Sieur *Guille*, capitaine général des ouvriers à La Fère est un homme de la première habileté pour cet employ et pour les forces mouvantes; il est très entendu dans tout ce qui s'appelle manœuvre d'artillerie; il nous sera utile à l'école de cette Place. Je croy qu'on lui a promis 600 l.

J'ay l'honneur d'estre avec autant d'attachement que de respect,

Monsieur,

votre très humble et très  
obéissant serviteur

*Signé* : CAMUS DES TOUCHES.

[Archives Ministère de la Guerre, dossier Boislogé].

V

**Acte de Décès de J. Esmery de Boislogé**

Le seizième janvier mil sept cent quarante cinq mourut Dapoplexie, ayant reçu seulement Labsolution et L'Extrême onction, Messire Jean D'Emery De Boislogé, Ecuier, chevalier de L'ordre militaire de St Louis, Lieutenant général D'artillerie au département des Evêchés, Maréchal des Camps et armées du Roy, Seigneur de Wolkrange, âgé de quatre vingt quatre ans ; il a été enterré le Lendemain Dans cette Eglise; et ont assistés à son enterrement et Service, Messieurs Charles De Boulenne, Ecuier, chevalier De L'ordre de St Louis, capitaine au rég<sup>t</sup> De Cavalerie De Chabillant, son gendre, et Jean Gilt, Lieutenant particulier au bailliage de cette ville, et trésorier au bureau Des finances De la généralité de Metz, son cousin, qui ont signés le présent acte.

[Extrait des registres de l'état civil de Thionville].